

guise n'importe quel article du bill. Je tiens à ce que les cultivateurs reçoivent cet argent, et je suis disposé à accepter à peu près n'importe quelle proposition en ce sens. Je ne vois pas ce que nous pourrions faire en ce moment, si ce n'est approuver la deuxième lecture.

M. BRACKEN: Me permettra-t-on une proposition? Chacun souhaite, j'imagine, que les cultivateurs touchent cet argent aussitôt que possible. Le ministre a mis certains groupes de l'opposition dans une situation difficile en nous demandant de nous prononcer sur quatre principes différents dans un seul bill, dont certains que nous pouvons approuver et d'autres auxquels nous sommes obligés de nous opposer. Il peut faire ce qu'il voudra de ma proposition, mais il me semble que s'il présentait une mesure portant versement de cet argent, il la ferait adopter en dix minutes. Je puis le lui assurer, du moins en ce qui concerne notre parti.

Le très hon. M. HOWE: Peut-être ne mettrions-nous que dix minutes à l'adopter, mais il est bon de rappeler que, même si nous donnions aujourd'hui avis de la résolution, nous ne pourrions passer à la discussion avant la semaine prochaine, ce qui voudrait dire, en somme, que le bill ne serait discuté que vers la fin de la semaine prochaine. Il faut plusieurs jours pour faire adopter une mesure comme celle-là. Il faut ensuite qu'elle soit étudiée par l'autre Chambre. Le seul mode de procédure connu est celui que j'ai proposé hier soir pour atteindre mon but. J'ai dit que je m'en tiendrais là et je n'ai pas changé d'idée. Si les honorables députés insistent, je ne pourrai qu'exiger qu'on poursuive l'examen du bill.

Je signale que cette division de projets de loi en mesures distinctes visant toutes à modifier le même texte législatif ne peuvent qu'aboutir à la confusion. Le ministre des Transports doit présenter une mesure tendant à modifier la loi de la marine marchande. Ce projet de loi se composera d'un grand nombre d'articles. En toute probabilité, il franchira l'étape de la deuxième lecture et les honorables députés pourront ensuite, lors de l'étude en comité, rayer toutes les dispositions qu'ils jugeront inacceptables. Il en va de même, sur tous les points, pour la mesure dont nous sommes actuellement saisis.

Le ministre de la Justice doit proposer un amendement de quelque quarante ou cinquante articles au Code criminel. Il suivra la même procédure que celle que nous avons adoptée dans le cas présent puisqu'il s'agira de modifier une seule loi. Mes honorables amis savent que nous n'avons pas l'habitude d'étu-

[Le très hon. M. Howe.]

dier un même bill deux fois au cours d'une même session. Le Règlement l'interdit. Ce qu'on nous propose actuellement équivaut à la présentation de deux mesures pour modifier une même loi au cours d'une même session. Je n'ai jamais rien vu de tel depuis mon entrée à la Chambre.

M. TUCKER: Monsieur l'Orateur, il convient que je poursuive mes remarques, puisque d'autres ont discuté cette question. Je dirai, en toute déférence, que nous devrions étudier dès maintenant cette mesure. Tous les membres du Parlement doivent assurément savoir à quoi s'en tenir au sujet du blé, de l'avoine et de l'orge. Le désir de la majorité devrait être respecté en l'occurrence. L'opposition ne devrait pas s'efforcer de retarder l'examen d'un projet de loi dont l'adoption s'impose, de l'avis qu'un grand nombre d'honorables députés, en proposant une façon de procéder dont l'effet serait d'écarter la mesure pour cette année.

Une VOIX: Non.

M. BRACKEN: C'est absurde!

M. TUCKER: Je crois avoir raison de dire que si nous déferons une partie de ce projet de loi au comité, ce dernier la gardera si longtemps que, lorsque le projet de loi nous reviendra, la plupart des assemblées législatives qui auront à prendre des dispositions en l'occurrence seront ajournées. L'opposition aura alors réussi à empêcher l'adoption de cette mesure visant l'écoulement de la récolte de 1948.

M. BRACKEN: Voilà une remarque tout à fait absurde.

M. TUCKER: Pas du tout. N'est-il pas vrai,—je le demande au chef de l'opposition,—que l'assemblée législative de la Saskatchewan, qui est directement intéressée et qui devra adopter une loi complémentaire, s'ajournera à Pâques?

M. ROSS (Souris): On s'est engagé à convoquer une session spéciale.

M. TUCKER: Les honorables députés savent que si la partie du projet de loi qui traite de l'avoine et de l'orge est déferée au comité, il sera absolument impossible que la mesure soit adoptée avant Pâques, et que l'assemblée législative de la Saskatchewan ne pourra ainsi adopter la loi complémentaire requise en temps pour que la Commission du blé dispose de la récolte de 1948. La manière d'agir de l'opposition aura cet effet, qu'on ne s'y méprenne point.

Des VOIX: A l'ordre!